



Le 19 juin 2017

Gestion de la ressource en eau

Les fortes chaleurs de ces derniers jours, combinées à la très faible pluviométrie du début du mois de juin accélèrent la baisse des débits des cours d'eau et du niveau des nappes souterraines ; et aucune pluie significative n'est annoncée dans les prochains jours. L'état de la ressource en eau devient tendue, et la situation risque encore de s'aggraver dans les jours à venir.

Les premiers seuils de coupure ont été franchis, avec pour conséquence **des interdictions totales de prélèvement sur certains bassins**. Plusieurs nappes souterraines ont atteint le seuil d'alerte. Le préfet de la Vendée a donc décidé de mettre en place les limitations suivantes, à compter du 19 juin 2017 à 12h :

Eaux superficielles :

- Boulogne, Vie Jaunay, Côtiers Vendéen, Lay superficiel, Vendée et Autize superficiel : interdiction totale de prélèvement ;
- Maines ; restriction horaire avec interdiction de prélèvement, tous les jours, de 8h à 20h ;
- Marais Sèvre niortaise : placé en alerte, avec gestion collective via les protocoles de l'EPMP ;
- Interdiction de manœuvres de vannes sur les secteurs en limitation (ainsi que sur le secteur Lay réalimenté).





Eaux souterraines :

- secteurs Vendée Ouest, Vendée Centre, Vendée Est et Autizes : placés en alerte, avec gestion collective via les protocoles de l'EPMP.

Le remplissage et la remise à niveau des mares des chasses, déjà interdit dans le marais breton (partie réalimentée) est **étendu au marais poitevin**. Des dérogations pourront être examinées pour les demandes s'inscrivant dans la gestion collective portée par la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée.

En eau potable, la situation demeure satisfaisante, les barrages de stockage sont remplis à 89 %. Aucune restriction d'usage n'est imposée, mais il est rappelé toutefois que la ressource en eau n'est pas inépuisable, et que **chaque usager se doit d'être vigilant et peut agir afin de limiter sa consommation**.

